

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 728**6 septembre 2001****SOMMAIRE**

All Trans & Rent S.A., Esch-sur-Alzette	34931	Pasion S.A., Luxembourg	34917
Kubelek S.A., Luxembourg	34901	Patrimoine Immo S.A., Esch-sur-Alzette.....	34917
Kubelek S.A., Luxembourg	34901	Patrimoine Immo S.A., Esch-sur-Alzette.....	34918
Le Parisien, S.à r.l., Luxembourg	34902	Penkins Investments S.A., Luxembourg	34917
Le Parisien, S.à r.l., Luxembourg	34902	Peopleware S.A., Luxembourg	34919
Lisbon Holdings, S.à r.l., Luxembourg	34903	Peopleware S.A., Luxembourg	34920
Lise Partners, S.à r.l., Luxembourg	34904	Pescatore S.A., Luxembourg	34912
Lise Partners, S.à r.l., Luxembourg	34905	Petite Fleur S.A., Luxembourg	34915
Little Smets, Bereldange.....	34905	PIIF (Luxembourg) S.A., Luxembourg.....	34923
Locations Privées, S.à r.l., Luxembourg.....	34907	PIIF (Luxembourg) S.A., Luxembourg.....	34925
Lux-Weekend S.A., Luxembourg	34907	Piano S.A., Luxembourg	34921
Mach 3 Sud, S.à r.l., Esch-sur-Alzette.....	34907	Piano S.A., Luxembourg	34921
Mach 3 West, S.à r.l., Bertrange.....	34907	Pina Trans, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	34921
Madrid Holdings, S.à r.l., Luxembourg.....	34905	Plaider Holding S.A., Luxembourg	34922
Mano, S.à r.l., Esch-sur-Alzette.....	34908	Plaider Holding S.A., Luxembourg	34922
Mark Consult Luxembourg S.A., Luxembourg	34907	Pléiade, Sicav, Luxembourg	34926
Maryut S.A., Luxembourg.....	34908	Plumeau S.A., Luxembourg.....	34928
Maryut S.A., Luxembourg.....	34908	Ponte Carlo International Soparfi S.A., Luxem- bourg.....	34913
Maser S.A., Luxembourg.....	34911	Praxis S.A., Luxembourg.....	34928
Maser Trading, S.à r.l., Luxembourg	34912	Premier Cru S.A., Luxembourg	34916
Meinek Holding S.A., Luxembourg	34910	ProLogis European Properties, S.à r.l., Luxem- bourg.....	34911
Mercurio Holding S.A., Luxembourg	34911	ProLogis UK V, S.à r.l., Luxembourg	34920
Mercurio Holding S.A., Luxembourg	34911	ProLogis UK V, S.à r.l., Luxembourg	34943
Merloni Financial Services S.A.H., Luxembourg...	34909	ProLogis UK V, S.à r.l., Luxembourg	34943
Merloni Financial Services S.A.H., Luxembourg...	34909	ProLogis UK V, S.à r.l., Luxembourg	34943
Milken S.A., Luxembourg	34912	ProLogis UK V, S.à r.l., Luxembourg	34943
Moda Finance S.A., Luxembourg	34912	ProLogis UK XXII, S.à r.l., Luxembourg	34944
Multiutility S.A., Luxembourg.....	34913	ProLogis UK XXII, S.à r.l., Luxembourg	34944
Mürren Invest S.A., Luxembourg.....	34913	ProLogis UK XXII, S.à r.l., Luxembourg	34944
Musafin S.A., Luxembourg	34913	Prora S.A., Luxembourg	34921
Nasyc Holding S.A., Luxembourg.....	34914	Pynca S.A.....	34928
Nergal S.A., Luxembourg	34908	Redisco, S.à r.l., Luxembourg	34943
Nordbanken Asset Allocation Fund	34909	San Giorgio International S.A., Luxembourg	34942
Nordbanken International Fund.....	34914	Semika S.A., Luxembourg.....	34921
Nordea Investment Funds S.A., Luxembourg.....	34915	Sheffield Holding, S.à r.l., Luxembourg	34929
Nouvelle Technique Industrielle et Commerciale S.A., Luxembourg	34901	Siebe Luxembourg S.A., Luxembourg.....	34936
NS Luxembourg S.A., Luxembourg	34898	Siebe Luxembourg S.A., Luxembourg.....	34942
Oberheim S.A., Luxembourg	34910	Staro S.A.H., Luxembourg	34925
Paneton Holding S.A., Luxembourg	34916	T.E.R. Lux, S.à r.l., Differdange.....	34930
Paneton Holding S.A., Luxembourg	34916	T.E.R. Lux, S.à r.l., Differdange.....	34931
Participations Techniques S.A.H., Luxembourg...	34908	Tubilux Holdings S.A., Luxembourg.....	34934

NS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

—
STATUTS

L'an deux mille, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- NOTZ STUCKI & CIE NV (Curaçao), ayant son siège social à Curaçao, ici représentée par Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, demeurant à Tuntange, spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 22 décembre 2000.

2.- Monsieur Marc Maisonneuve, administrateur de sociétés, demeurant à Genève, ici représenté par Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 22 décembre 2000.

3.- Monsieur Henri Grisius, prénommé, agissant en nom personnel.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de NS LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à 894.000 Euros représenté par 8.940 actions d'une valeur nominale de 100 Euros chacune.

Les actions sont nominatives et un registre des actionnaires, tenu au siège de la société, contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de 25 millions d'Euros qui sera représenté par 250.000 actions d'une valeur nominale de 100 Euros chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 26 décembre 2005, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un conseil d'administration sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le second lundi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2001.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2002.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société

Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré
1. NOTZ STUCKI & CIE NV (Curaçao)	8.938	893.800 Euros
2. M. Marc Maisonneuve	1	100 Euros
3. M. Henri Grisius	1	100 Euros
Totaux:	8.940	894.000 Euros

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 894.000 Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à trente-six millions soixante-trois mille huit cent soixante et onze francs luxembourgeois (36.063.871,- LUF).

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ quatre cent cinquante mille francs luxembourgeois (450.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

- 1) Monsieur Marc Maisonneuve, prénommé,
- 2) Monsieur Théo Limpach, employé privé, demeurant à B-Arlon.
- 3) Monsieur Henri Grisius, prénommé.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Marc Maisonneuve aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statutaire sur le premier exercice:

ARTHUR ANDERSEN, ayant son siège à Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 74, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Delfosse, H. Grisius, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 8CS, fol. 6, case 9. – Reçu 360.639 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 2 février 2001.

G. Lecuit.

(10621/220/195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2001.

KUBELEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 60.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 5 février 2001, vol. 549, fol. 32, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2001.

KUBELEK S.A.

Signature

(11202/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

KUBELEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 60.011.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 décembre 2000

Monsieur Schaus Adrien, Monsieur Heitz Jean-Marc et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur De Bernardi Angelo est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Pour extrait sincère et conforme

KUBELEK S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2001, vol. 549, fol. 32, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11203/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

NOUVELLE TECHNIQUE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 69.950.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 décembre 2000, enregistré à Grevenmacher, le 3 janvier 2001, vol. 512, fol. 36, case 8;

I.- Que la société anonyme NOUVELLE TECHNIQUE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, R. C. Luxembourg Section B numéro 69.950, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 532 du 12 juillet 1999.

II.- Que suite de la réunion de toutes les actions dans une seule main celle-ci se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2001.

Signature.

(11241/231/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

LE PARISIEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2012 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 69.472.

L'an deux mille un, le onze janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Patrick Alain André Prevosti, commerçant, demeurant à L-2763 Luxembourg, 46, rue Ste Zithe.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de LE PARISIEN, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 20 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 501 du 30 juin 1999.

- Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du même notaire en date du 28 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 656 du 13 septembre 2000.

- Le capital social de cette société est de cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Ratification de la cession de parts du 7 septembre 2000 entre ANCORA DE ORO, S.à r.l. et Monsieur Patrick Alain Prevosti.

2) Transfert du siège social à L-2012 Luxembourg, 84, Grand-rue.

3) Acceptation de la démission de deux gérants.

4) Confirmation du gérant restant en place.

L'actionnaire unique a abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La cession de parts du 7 septembre 2000 entre ANCORA DE ORO, S.à r.l., avec siège social à L-6551 Berdorf, 29, rue de Consdorf, et Monsieur Patrick Alain Prevosti, préqualifié est ratifiée.

Suite à cette cession Monsieur Patrick Alain Prevosti est devenu l'associé unique de la société.

Deuxième résolution

Le siège social est transféré à L-2012 Luxembourg, 84, Grand-rue.

Troisième résolution

La démission des trois gérants suivants est acceptée:

- Madame Evelyne Ziane, épouse Prevosti, sans état particulier, demeurant à L-2763 Luxembourg, 46, rue Ste Zithe,

- Monsieur Patrick Jean Prevosti, gérant de société, demeurant à F-57100 Oeutrange, 32A, rue de Wampich,

- Monsieur Serge Özbal, serveur, demeurant à L-7231 Helmsange, 40, rue de l'Industrie.

Par vote spécial décharge leur est donnée pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

Monsieur Patrick Alain André Prevosti, commerçant, demeurant à L-2763 Luxembourg, 46, rue Ste Zithe, est confirmé dans ses fonctions de gérant de la société.

Il pourra valablement engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Prevosti, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2001, vol. 8CS, fol. 11, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2001.

A. Schwachtgen.

(11204/230/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

LE PARISIEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2012 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 69.472.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 30 du 11 janvier 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2001.

A. Schwachtgen.

(11205/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

LISBON HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.206.

In the year two thousand and one, on the 17th day of January, at 10.03 a.m.
Before Us Maître Edmond Schroeder, notary, residing in Mersch.

There appeared:

SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A., a public limited company (société anonyme), having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
duly represented by Ms Isabelle Lebbe, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 16 January, 2001.

The said proxy initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting its capacity as sole unitholder of LISBON HOLDINGS, S.à r.l. (the «Company»), a limited company having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R. C. S. Luxembourg B 68.206), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of M^e Frank Baden on 30 December 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») on 4 April 1999 Number 233, further amended pursuant to a deed of the same notary dated 20 April 1999, published in the Mémorial number 527 on 9 July 1999, takes the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the sole shareholder decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the sole shareholder decides to appoint as liquidator SC REALTY INCORPORATED, a company incorporated under the laws of Nevada, with registered office in Nevada.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the sole shareholder in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further items on the agenda, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named person, this deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the same appearing person, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le 17 janvier, à 10.03 heures.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A., une société anonyme, ayant son siège social à 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

dûment représentée par Isabelle Lebbe, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 16 janvier 2001.

La procuration signée *ne varietur* par la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en sa qualité de seule et unique associée de LISBON HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 68.206, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, en date du 30 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 233 du 4 avril 1999, modifié par acte du même notaire reçu en date du 20 avril 1999, publié au Mémorial, numéro 527 du 9 juillet 1999, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'associé unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de nommer liquidateur SC REALTY INCORPORATED, une société constituée et ayant son siège social au Nevada.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'associé unique dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Lebbe, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 25 janvier 2001, vol. 416, fol. 71, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 février 2001.

E. Schroeder.

(11209/228/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

LISE PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

L'an deux mille, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

- Madame Françoise Deffrennes, gérante de société, demeurant à Roubaix, 88, rue Le comte Haillon (France), représentée par Monsieur Christian Bühlmann, employé privé, demeurant à L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée LISE PARTNERS, S.à r.l., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, a été constituée par acte du notaire instrumentant en date du 14 janvier 1999, publié au Mémorial C, numéro 313 du 5 mai 1999.

- Que le capital social de la société est fixé à treize mille euros (13.000,- EUR), représenté par cent trente (130) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que la comparante est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'elle a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate la cession par la société anonyme DOGICA S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, de cent vingt-sept (127) parts sociales, à Madame Françoise Deffrennes, préqualifiée.

Cette cession de parts est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et Madame Françoise Deffrennes, agissant en sa qualité de gérante de ladite société la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite, est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

Deuxième résolution

A la suite des cessions de parts sociales ci-avant mentionnées, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à treize mille euros (13.000,- EUR), représenté par cent trente (130) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Toutes les parts sociales sont détenues par la société. Les parts sociales ont été souscrites par Madame Françoise Deffrennes, gérante de société, demeurant à Roubaix, 88, rue Le comte Baillon (France).»

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de quinze mille francs, sont à charge de la société, et l'associée unique s'y engage personnellement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Bühlmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 janvier 2001, vol. 512, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler.

Junglinster, le 6 février 2001.

J. Elvinger.

(11210/231/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

LISE PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2001.

J. Seckler.

(11211/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

LITTLE SMETS.

Siège social: L-7213 Bereldange, 29, am Becheler.

R. C. Luxembourg B 24.325.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2001, vol. 548, fol. 31, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2001.

Signature.

(11212/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

MADRID HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 68.207.

In the year two thousand and one, on the 17th day of January, at 10.00 a.m.

Before Us Maître Edmond Schroeder, notary, residing in Mersch.

There appeared:

SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A., a public limited company (société anonyme), having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

duly represented by Ms Isabelle Lebbe, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 16 January, 2001.

The said proxy initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting its capacity as sole unitholder of MADRID HOLDINGS, S.à r.l. (the «Company»), a limited company having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 68.207), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of M^e Frank Baden on 30 December 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») on 4 April 1999 Number 233, further amended pursuant to a deed of the same notary dated 20 April 1999, published in the Mémorial number 523 on 8 July 1999, takes the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the sole shareholder decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the sole shareholder decides to appoint as liquidator SC REALTY INCORPORATED, a company incorporated under the laws of Nevada, with registered office in Nevada.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the sole shareholder in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further items on the agenda, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named person, this deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the same appearing person, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le 17 janvier, à 10.00 heures.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A., une société anonyme, ayant son siège social à 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

dûment représentée par Isabelle Lebbe, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 16 janvier 2001.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en sa qualité de seule et unique associée de MADRID HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 68.207, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, en date du 30 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 233 du 4 avril 1999, modifié par acte du même notaire reçu en date du 20 avril 1999, publié au Mémorial numéro 523 du 8 juillet 1999, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'associé unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de nommer liquidateur SC REALTY INCORPORATED, une société constituée et ayant son siège social au Nevada.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'associé unique dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Lebbe, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 25 janvier 2001, vol. 416, fol. 71, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 février 2001.

E. Schroeder.

(11219/228/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

LOCATIONS PRIVEES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 52.115.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 6, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2001.

M.-A. Clauss.

(11213/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

LUX-WEEKEND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 62.367.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 537, fol. 71, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2001.

Signature.

(11216/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

MACH 3 SUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 37, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 11.274.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 janvier 2001, vol. 549, fol. 24, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2001.

Signature.

(11217/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

MACH 3 WEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: Bertrange, 80, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 11.979.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 février 2001, vol. 549, fol. 24, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2001.

Signature.

(11218/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

MARK CONSULT LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 53.131.

Société constituée suivant acte reçu par Maître Elter, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 décembre 1995 et publié au Mémorial C n° 69 du 8 février 1996.

Tranfert de siège

A compter du 1^{er} janvier 2001, le siège social de la société sera fixé 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

A Luxembourg, le 31 janvier 2001.

Pour extrait

Signature

L'Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2001, vol. 549, fol. 20, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11221/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

MANO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 37, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 43.963.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 février 2001, vol. 549, fol. 24, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2001.

Signature.

(11220/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

MARYUT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 68.103.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 5 février 2001, vol. 549, fol. 32, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2001.

MARYUT S.A.

Signature

(11222/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

MARYUT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 68.103.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires

tenu au siège social à Luxembourg, le 2 mai 2000

Le nouveau siège social de la société est établi au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

MARYUT S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2001, vol. 549, fol. 32, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11223/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

NERGAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 34.210.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 35, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(11237/716/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

PARTICIPATIONS TECHNIQUES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 31.849.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 16 mars 1990.

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 37, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARTICIPATIONS TECHNIQUES

Signature

(11245/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

MERLONI FINANCIAL SERVICES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 46.416.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2001, vol. 549, fol. 27, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 février 2001.

MERLONI FINANCIAL SERVICES S.A.

Société Anonyme Holding

Signatures

Administrateurs

(11229/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

MERLONI FINANCIAL SERVICES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 46.416.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 décembre 2000

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de M. Marco Marini par le Conseil d'administration du 18 avril 2000 en remplacement de M. Giuseppe Crialesi qui a démissionné.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000 comme suit:

Conseil d'Administration:

- MM. Massimo Ferrari, demeurant à Paradisio (Suisse), président;
Marco Marini, demeurant en France, administrateur;
Paola Rundeddu, demeurant à Paradisio (Suisse), administrateur.

Commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

MERLONI FINANCIAL SERVICES S.A.

Société Anonyme Holding

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2001, vol. 549, fol. 27, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11230/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

NORDBANKEN ASSET ALLOCATION FUND*Management Regulations Amendments*

Between:

NORDBANKEN ASSET MANAGEMENT COMPANY S.A.

on behalf of NORDBANKEN ASSET ALLOCATION FUND

with registered address at 672, rue de Neudorf

L-2220 Findel

and

UNIBANK S.A.

with registered address at 672, rue de Neudorf

L-2220 Findel

Whereas MeritaNORDBANKEN Luxembourg S.A. and UNIBANK S.A. have merged with effect from June 22, 2000.

Whereas due to the aforementioned merger UNIBANK S.A. has assumed all rights and obligations from MeritaNORDBANKEN Luxembourg S.A. and is consequently acting as Custodian of the assets of the Fund. Due to the merger the registered address of the Fund and its Management Company, NORDBANKEN ASSET MANAGEMENT COMPANY S.A., has been changed to 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel with effect from December 8, 2000.

It has been agreed to amend the Management Regulations of June 1999 as amended on January 3, 2000, as follows:

Art. 1. The Fund

The first paragraph shall read as follows:

«NORDBANKEN ASSET ALLOCATION FUND (hereafter referred to as the «Fund») which was established on August 1, 1991, is organised and exists under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as an open ended mutual investment fund (Fonds commun de placement) under Part 1 of the Luxembourg Law of March 30, 1988 and constitutes an unincorporated co-proprietorship of the securities and other assets of the Fund, managed for the account and in the

exclusive interest of its co-owners (hereinafter referred to as the «Unitholders») by NORDBANKEN ASSET MANAGEMENT COMPANY S.A. (hereinafter referred to as the «Management Company»), a company incorporated as a «société anonyme» under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office in Findel, Grand Duchy of Luxembourg.»

Art. 2. The Management Company

The first paragraph shall read as follows:

The Fund shall be managed on behalf of the Unitholders by the Management Company which shall have its registered office in Findel.

«Replace MeritaNORDBANKEN Group by NORDIC BALTIC HOLDING GROUP in the second paragraph.

Art. 3. The Custodian

The second paragraph shall read as follows:

«The Management Company shall appoint the Custodian, and pursuant to this Article has appointed UNIBANK S.A., a limited liability company organised under the laws of Luxembourg with its registered office in Findel, Grand Duchy of Luxembourg.

Luxembourg, December 13, 2000.

NORDBANKEN ASSET MANAGEMENT COMPANY S.A

T. Ericsson

UNIBANK S.A.

K. Westermark / S. Bue

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 34, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11238/999/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

MEINEK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 39.141.

Avis de conclusion de domiciliation et de management

Conformément à l'Article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la conclusion d'une convention de domiciliation et de management entre les sociétés:

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Luxembourg R. C. B 15.302

Siège social:

46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

et

MEINEK HOLDING S.A.

Luxembourg R. C. B 39.141

46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

La convention de domiciliation et de management datée du 29 juillet 1998 a été conclue pour une durée indéterminée.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2001, vol. 547, fol. 92, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11226/683/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

OBERHEIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 47.928.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 35, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(11242/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

MERCURIO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.543.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2001, vol. 549, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Signature.

(11227/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

MERCURIO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.543.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 mai 2000 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats des administrateurs sortants et décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg pour une période de six ans; leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2006.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2001, vol. 549, fol. 14, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11228/531/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

MASER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 55.700.

Constituée par acte passée par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C n° 527 du 17 octobre 1996.

Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2001

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société MASER S.A., tenue en date du 31 janvier 2001 au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

1° Changement du siège social vers L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MASER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 36, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11224/770/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

ProLogis EUROPEAN PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 30,000,000.-

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.340.

Pursuant to an agreement dated September 15, 1999, five hundred and ninety-eight thousand eight hundred (598,800) shares held in the Company by PLD INTERNATIONAL INCORPORATED have been transferred to ProLogis EUROPEAN PROPERTIES FUND on January 7, 2001, duly represented by its management company ProLogis MANAGEMENT, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Such transfer of shares has been approved in the name and on behalf of the Company by one of its managers.

Date: January 7, 2001.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., Manager

by P. Cassells

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2001, vol. 549, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11266/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

MASER TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 69.852.

Les associés ont pris à l'unanimité, le 31 janvier 2001, la décision de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MASER TRADING S.à r.l.

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 36, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11225/770/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

MILKEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 75.510.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11231/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

MODA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 56.690.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11232/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

PESCATORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social en date du 1^{er} février 2001 que, sur base de l'article 6 des statuts, il a été décidé:

- d'attribuer la fonction d'administrateur-délégué avec droit de cosignature obligatoire à M. Pierre-Paul Boegen pour tous les actes relatifs à la société PESCATORE S.A.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2001, vol. 549, fol. 27, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11252/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

MÜRREN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 74.365.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:
- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société
Un mandataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11233/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

MULTIUTILITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 76.487.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} février 2001

La démission de Madame Elisabetta Pinto de son poste d'administrateur, est acceptée et décharge lui est donnée. Est nommé administrateur en son remplacement Monsieur Federico Innocenti, Maître en sciences économiques, demeurant à Bertrange. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour extrait sincère et conforme
MULTIUTILITY S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2001, vol. 549, fol. 32, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11234/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

MUSAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 49.698.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:
- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société
Un mandataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11235/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

PONTE CARLO INTERNATIONAL SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 69.857.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 5 février 2001, vol. 549, fol. 32, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 février 2001.

PONTE CARLO INTERNATIONAL SOPARFI S.A.
Signature

(11263/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

NASYC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 79.809.

Une convention de domiciliation a été conclue entre BONN SCHMITT STEICHEN, Avocats à la Cour, 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg et la société NASYC HOLDING S.A., en date du 4 janvier 2001 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 février 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 32, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11236/275/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

NORDBANKEN INTERNATIONAL FUND*Management Regulations Amendments*

Between:

NORDBANKEN INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

on behalf of NORDBANKEN INTERNATIONAL FUND

with registered address at 672, rue de Neudorf

L-2220 Findel

And

UNIBANK S.A.

with registered address at 672, route de Neudorf

L-2220 Findel

Whereas MeritaNORDBANKEN LUXEMBOURG S.A. and UNIBANK S.A. have merged with effect from June 22, 2000.

Whereas due to the aforementioned merger UNIBANK S.A. has assumed all rights and obligations from MeritaNORDBANKEN LUXEMBOURG S.A. and is consequently acting as Custodian of the assets of the Fund. Due to the merger the registered address the Fund and its Management Company, NORDBANKEN INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., has been changed to 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel with effect from December 8, 2000.

It has been agreed to amend the Management Regulations of June 1999 as amended on January 3, 2000, as follows:

Art. 1. The Fund

The first paragraph shall read as follows:

«NORDBANKEN INTERNATIONAL FUND (hereafter referred to as the «Fund») which was established on May 2, 1990, is organised and exists under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as an open ended mutual investment fund (Fonds commun de placement) under Part 1 of the Luxembourg Law of March 30, 1988 and constitutes an unincorporated co-proprietorship of the securities and other assets of the Fund, managed for the account and in the exclusive interest of its co-owners (hereinafter referred to as the «Unitholders») by NORDBANKEN INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. (hereinafter referred to as the «Management Company»), a company incorporated as a «société anonyme» under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office in Findel, Grand Duchy of Luxembourg.»

Art. 2. The Management Company

The first paragraph shall read as follows:

«The Fund shall be managed on behalf of the Unitholders by the Management Company which shall have its registered office in Findel.

Replace «MeritaNORDBANKEN GROUP» by «NORDIC BALTIC HOLDING GROUP» in the second paragraph

Art. 3. The Custodian

The second paragraph shall read as follows:

«The Management Company shall appoint the Custodian, and pursuant to this Article has appointed UNIBANK S.A., a limited liability company organised under the laws of Luxembourg with its registered office in Findel, Grand Duchy of Luxembourg.

Luxembourg, December 13, 2000.

NORDBANKEN INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

T. Ericsson

UNIBANK S.A.

K. Westermark / S. Bue

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 34, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11239/999/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

**NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., Société Anonyme.
(anc. FRONTRUNNER MANAGEMENT COMPANY S.A.).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 672, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 31.619.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue exceptionnellement le 18 janvier 2001 que:

- M. Staffan Grefbäck, Chairman, c/o NORDEA KAPITALFÖRVALTNING AB, R444, S-105 71 Stockholm, Suède;
- M. Jhon Mortensen, c/o NORDEA BANK S.A., 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel;
- M. Jari Sundström, c/o MERITA FUND MANAGEMENT LTD, Helsinki;
- M. Kim Asger Olsen, c/o NORDEA BANK S.A., 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel;
- M. Jan Stig Rasmussen, c/o NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel

ont été nommés Administrateurs.

A la même Assemblée Générale Annuelle, M. Lars Højberg et M. Jörg Heineman ont été relevés de leurs fonctions d'Administrateurs.

Il résulte des résolutions circulaires du Conseil d'Administration du 18 janvier 2001 que:

- M. Staffan Grefbäck a été nommé Chairman du Conseil d'Administration;
- M. Jan Stig Rasmussen a été nommé Managing Director et M. Bo Matthiesen a été nommé Deputy Managing Director;
- DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG ont été nommés réviseur d'entreprises;
- en conformité avec les articles 9 et 10 des statuts de la société et les résolutions du Conseil d'Administration, le droit de signature est réglé comme suit:

la société est engagée par les signatures conjointes de deux personnes figurant sur la liste suivante:

- Conseil d'Administration
 - M. Staffan Grefbäck, Chairman
 - M. Jhon Mortensen
 - M. Jari Sundström
 - M. Kim Asger Olsen
 - M. Jan Stig Rasmussen
- Direction
 - M. Jan Stig Rasmussen, Managing Director
 - M. Bo Matthiesen, Deputy Managing Director
- Fondés de pouvoir
 - M. Frits Carlsen
 - Mme Lona Buchholt

Pour NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A.
NORDEA BANK S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2001, vol. 549, fol. 22, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11240/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

PETITE FLEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 51.328.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

La société VILADRO HOLDINGS INC., ayant son siège social à Piso 2, Calle 53 Este, Torre Swiss Bank, Urb. Marbella, Panama (République du Panama),
ici représentée par Monsieur Michel Di Benedetto, employé privé, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 24 janvier 2001.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

Que la société anonyme PETITE FLEUR S.A., ayant son social à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 8 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 430 du 5 septembre 1995, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 51.328.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

1. Que la société VILADRO HOLDINGS INC. est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite société.

2. Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société.

3. Qu'elle déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

4. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

5. Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

6. Qu'elle a procédé à l'annulation des titres représentatifs au porteur en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Di Benedetto, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 1^{er} février 2001, vol. 462, fol. 36, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 février 2001.

A. Lentz.

(11253/221/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

PANETON HOLDING S.A. , Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 51.290.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 39, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2001.

PANETON HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(11243/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

PANETON HOLDING S.A. , Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 51.290.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 39, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2001.

PANETON HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(11244/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

PREMIER CRU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.967.

Le bilan de la société et l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 36, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2001.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(11265/805/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

PASION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 43.738.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:
- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11248/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

PENKINS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 65.194.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:
- Le siège social de la société a été transféré du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11249/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

PATRIMOINE IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 28A, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 67.853.

—
L'an deux mille, 14 novembre.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PATRIMOINE IMMO S.A. R.C. B n° 67.853 avec siège sociale à L-2610 Luxembourg 160, route de Thionville.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Dos Santos Martins José Manuel, ouvrier, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Valdivia Bravo José-Antonio, ouvrier d'usine, demeurant à F-57650 Fontoy (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eggen Patrick, employé, demeurant à Capellen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, demeurera annexée au présent acte.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Changement du siège social à 28A, rue Dicks L-4081 Esch-sur-Alzette.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Changement du siège social à 28A, rue Dicks, L-4081 Esch-sur-Alzette.

Deuxième résolution

Nouveau Conseil d'Administration:

- a) Administrateur délégué Monsieur Eggen Patrick-Julien, employé, demeurant à 61, route d'Arlon L-8310 Capellen.
- b) Administrateur Monsieur Dos Santos Martins José-Manuel, ouvrier, demeurant à 8, rue St. Joseph L-4170 Esch-sur-Alzette.

c) Administrateur Monsieur Valdivia Bravo José-Antonio, ouvrier d'usine, demeurant à 92, rue de Metz, F-57650 Fontoy.

Troisième résolution

- Changement du Commissaire aux Comptes
Commissaire aux comptes Madame Liviana Biagioni, comptable, demeurant à Belvaux.

Quatrième résolution

- Décharge aux anciens administrateurs et Commissaire aux Comptes
Monsieur Fernand Pauly, employé privé, demeurant à Altwies
Madame Marceline Dax, sans état, demeurant à Altwies.

La société CROWNLUX S.A., établie et ayant son siège social aux Iles Vierges Britanniques, Lake Building, second Floor, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3116, Road Town, Tortola, British Virgin Islands

LE BUREAU MODUGNO, S.à r.l. établie à L-3313 Bergem, 130, Grand-rue.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne en demandant la parole, la séance est levée à 10.30 heures.

Dont procès verbal, passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

J.-M. Dos Santos Martins / J.-A. Valdivia Bravo / P. Eggen

Président / Secrétaire / Scrutateur

Liste de présence à l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 14 novembre 2000 au siège social de la société

Actionnaires	Actions	Procuration	Signature
ARTILUX INVESTMENTS S.A.	625	M. Giacometti Giancarlo	Signature
CROWNLUX S.A.	625	M. Giacometti Giancarlo	
Total:	1.250		

Le Bureau

J.-M. Dos Santos Martins / J.-A. Valdivia Bravo / P. Eggen

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 novembre 2000, vol. 318, fol. 20, case 11-2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(11246/000/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

PATRIMOINE IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4201 Esch-sur-Alzette, 25, rue de Lallange.

R. C. Luxembourg B 67.853.

L'an deux mille 14 décembre.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PATRIMOINE IMMO S.A. R.C. B n° 67.853 avec siège sociale à L-4081 Esch-sur-Alzette, 28A, rue Dicks.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Dos Santos Martins José Manuel, ouvrier, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Liviana Biagioni, comptable, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Giacometti, employé, demeurant à Foetz.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, demeurera annexée au présent acte.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Changement du siège social à 25, rue de Lallange, L-4201 Esch-sur-Alzette.

Remplacement de l'Administrateur-délégué.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Changement du siège social à 25, rue de Lallange, L-4201 Esch-sur-Alzette.

Deuxième résolution

- Nouveau Conseil d'Administration:

a) Administrateur délégué Monsieur Thierry Giacometti, employé, demeurant à 10, rue de l'avenir L-3895 Foetz avec pouvoir de signature individuelle.

Troisième résolution

- Décharge à l'ancien administrateur.

Monsieur Patrick-Julien Eggen, employé, demeurant à 61, route d'Arlon L-8310 Capellen.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne en demandant la parole, la séance est levée à 10.30 heures.
Dont procès verbal, passé à Esch-sur-Alzette, les jours mois et an qu'en tête des présentes.

J.-M. Dos Santos Martins / L. Biagoni / T. Giacometti
Président / Secrétaire / Scrutateur

Liste de présence à l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 14 novembre 2000 au siège social de la société

Actionnaires	Actions	Procuration	Signature
ARTILUX INVESTMENTS S.A.	625	M. Giacometti Giancarlo	Signature
CROWNLUX S.A.	625	M. Giacometti Giancarlo	
Total:	1.250		

Le Bureau

J.-M. Dos Santos Martins / L. Biagoni / T. Giacometti
Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2000, vol. 318, fol. 55, case 2-2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

(11247/000/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

PEOPLEWARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8413 Luxembourg, 12, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 66.880.

L'an deux mille, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PEOPLEWARE S.A., ayant son siège social à L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière, R. C. Luxembourg, section B numéro 66.880, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 29 octobre 1998, publié au Mémorial C, numéro 11 du 8 janvier 1999,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 mai 2000, publié au Mémorial C, numéro 656 du 13 septembre 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe Nothomb, juriste, demeurant à Nivelles (Belgique).

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michael Renotte, employé privé, demeurant à Bertrix (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation de capital pour le porter de son montant actuel de 83.000,- EUR à 136.120,- EUR par la création et l'émission de 800 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, ces actions émises avec une prime d'émission totale de 74.424,- EUR.

2. Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3. Modification afférente de l'article 5, premier alinéa, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante-trois mille cent vingt euros (53.120,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-trois mille euros (83.000,- EUR) à cent trente-six mille cent vingt euros (136.120,- EUR), par la création et l'émission de huit cents (800) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, ces actions nouvelles affectées d'une prime d'émission globale de soixante-quatorze mille quatre cent vingt-quatre euros (74.424,- EUR).

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

Les huit cent (800) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme de droit belge ROSSEL & CIE S.A., ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, 120, rue Royale (Belgique), moyennant versement en numéraire de la somme de cent vingt-sept mille cinq cent quarante-quatre euros (127.544,- EUR), faisant pour le capital le montant de cinquante-trois mille cent vingt euros (53.120,- EUR) et pour la prime d'émission le montant de soixante-quatorze mille quatre cent vingt-quatre euros (74.424,- EUR), à un compte bancaire au nom de la société anonyme PEOPLEWARE S.A., prédésignée, de sorte que ce montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cent trente-six mille cent vingt euros (136.120,- EUR), représenté par deux mille cinquante (2.050) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre-vingt-cinq mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social et de la prime d'émission est évalué à la somme de 5.145.112,20 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Nothom, A. Thill, M. Renotte, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 janvier 2001, vol. 512, fol. 42, case 3. – Reçu 51.451 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché, Maître Jean Seckler.

Junglinster, le 6 février 2001.

J. Elvinger.

(11250/231/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

PEOPLEWARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8413 Luxembourg, 12, rue du Cimetière.

R. C. Luxembourg B 66.880.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2001.

J. Seckler.

(11251/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

ProLogis UK V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.902.

Pursuant to a share purchase agreement executed on August 22, 2000 all the shares held in the Company by its sole shareholders, i.e. KINGSPARK HOLDING have been transferred to ProLogis MANAGEMENT, S.à r.l. acting in its own name and on behalf of ProLogis EUROPEAN PROPERTIES FUND (the «Fund»), having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Such transfer of shares has been approved in the name and on behalf of the Company by one of its managers.

Date: December 14, 2000.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., Manager

represented by P. Cassells

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2001, vol. 549, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11267/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

PIANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 68.280.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2001, vol. 548, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de PIANO S.A.

FIDUPLAN S.A.

(11254/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

PIANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 68.280.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 12 décembre 2000

à Luxembourg sur l'exercice 1999

L'Assemblée générale décide de reporter la perte de l'exercice 1999 au montant de LUF 1.191.410,- à nouveau.

L'Assemblée générale décide de ne pas dissoudre la société et de continuer ses activités.

Pour extrait conforme

FIDUPLAN S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2001, vol. 548, fol. 98, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11255/752/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

PINA TRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 49, rue du Canal.
R. C. Luxembourg B 78.091.

L'an deux mille et un, le 10 janvier.

Les associés de la société à responsabilité limitée PINA TRANS, S.à r.l., R. C. B n° 78.091, 28A, rue Dicks, L-4081 Esch-sur-Alzette, ont tenu une Assemblée Générale Extraordinaire et ont pris la résolution suivante:

- Changement du siège social:

De 28A, rue Dicks, L-4081 Esch-sur-Alzette à 49, rue du Canal, L-4050 Esch-sur-Alzette.

D. Serighelli / T. Perucchini

Gérant technique / Gérant Administratif

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2001, vol. 318, fol. 92, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(11258/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

PRORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 42.349.

Les comptes annuels au 30 septembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 5 février 2001, vol. 549, fol. 32, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2001.

PRORA S.A.

Signature

(11276/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

SEMIKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 20.245.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2001, vol. 549, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Signature.

(11297/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

PLAIDER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

L'an deux mille, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PLAIDER HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en voie de publication au Mémorial C, ayant un capital social de trente et un mille euros (31.000.- EUR).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), demeurant à Fauvillers (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Madame Nicole Lambert, juriste, demeurant à Tibessart (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit (UCL), demeurant à Rulles (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Insertion d'un 8^{ème} alinéa à l'article 5 des statuts ayant la teneur suivante:

«La cession de participations et actions détenues en portefeuille par la société est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide d'insérer à l'article cinq des statuts un huitième alinéa ayant la teneur suivante:

«**Art. 5. 8^{ème} alinéa.** La cession de participations et actions détenues en portefeuille par la société est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: B. Beernaerts, N. Lambert, P. Moinet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 janvier 2001, vol. 512, fol. 36, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché, Maître Jean Seckler.

Junglinster, le 5 février 2001.

J. Elvinger.

(11259/231/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

PLAIDER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 février 2001.

J. Seckler.

(11260/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

PIIF (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 70.460.

In the year two thousand and one, on the twelfth of January.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the denomination of PIIF (LUXEMBOURG) S.A., R. C. B Number 70.460, and having its registered office in Luxembourg-City, incorporated under the Netherlands Antilles Laws and under the denomination of PALLAS INVEST (CURACAO) N.V. pursuant to a deed dated December 6, 1989, executed before Mr Miguel Lionel Alexander, civil law notary established in Curaçao, and transferred to the Grand Duchy of Luxembourg under the new denomination PIIF (LUXEMBOURG) S.A. pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 18, 1999, published in the Mé-morial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 685 of September 14, 1999.

The meeting begins at ten a.m., Mr Hans De Graaf, private employee, residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, maître en droit, residing in Bertrange.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the one thousand and ten (1,010) ordinary shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each, representing the total capital of one hundred and one thousand euros (101,000.- EUR) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxyholders of the shareholders all represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed, together with the proxies to be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Ratification of the repurchase by the Company of 909 of its own shares.
2. Reduction of the corporate capital of the Company by 90,900.- Euros so as to bring it from its present amount of 101,000.- Euros down to 10,100.- Euros together with the cancellation of the 909 shares repurchased by the Company under item 1.
3. Increase of the corporate capital of the Company by 21,000.- Euros so as to raise it from its provisional amount of 10,100.- Euros to 31,100.- Euros by the creation and issue of 210 new shares with a par value of 100.- Euros each.
Subscription and payment in cash.
4. Subsequent amendment of Article 3 of the Articles of Incorporation.
5. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting ratifies the repurchase by the Company of 909 own shares at the net asset value per repurchased share as at December 31, 2000.

Second resolution

The corporate capital of the Company is reduced by 90,900.- Euros so as to bring it from its present amount of 101,000.- Euros down to 10,100.- Euros together with the cancellation of the 909 shares repurchased by the Company under the preceding resolution.

The present capital reduction is governed by article 69 (2) of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

Third resolution

The corporate capital of the Company is increased by 21,000.- Euros so as to bring it from its provisional amount of 10,100.- Euros to 31,100.- Euros by the creation and issue of 210 new shares with a par value of 100.- Euros each.

These new shares have been entirely subscribed by PIC HOLDINGS INC., a company having its registered office at Grand Cayman (Cayman Islands),

here represented by Mr Hans De Graaf, prenamed, acting by virtue of a proxy given in London, on January 5, 2001.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said shares have been fully paid up in cash, so that the amount of 21,000.- Euros is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Fourth resolution

As a consequence of the three preceding resolutions Article 3 of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 3.** The corporate capital is set at thirty-one thousand one hundred euros (31,100.- EUR), divided into three hundred and eleven (311) ordinary shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each.»

Valuation

For registration purposes the present capital increase is valued at eight hundred forty-seven thousand one hundred and thirty-eight (847,138.-) Luxembourg Francs.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at ten-thirty a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le douze janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de PIIF (LUXEMBOURG) S.A., R.C. B numéro 70.460, avec siège social à Luxembourg-Ville, constituée sous le régime légal des Antilles Néerlandaises et sous la dénomination de PALLAS INVEST (CURACAO) N.V., suivant acte reçu en date du 6 décembre 1989 par Maître Miguel Lionel Alexander, notaire de résidence à Curaçao, et dont le siège a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg sous la nouvelle dénomination de PIIF (LUXEMBOURG) S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 685 du 14 septembre 1999.

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Hans De Graaf, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille et dix (1.010) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent un mille euros (101.000,- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des mandataires des actionnaires tous représentés, des membres du bureau et du notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Entérinement du rachat par la Société de 909 de ses propres actions.
2. Réduction du capital social de la Société à concurrence de 90.900,- euros pour le ramener de son montant actuel de 101.000,- euros à 10.100,- euros ensemble avec l'annulation des 909 actions rachetées par la Société sous le point 1.
3. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de 21.000,- euros pour le porter de son montant provisoire de 10.100,- euros à 31.100,- euros par la création et l'émission de 210 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- euros chacune.

Souscription et libération en espèces.

4. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

5. Divers.

Après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale entérine le rachat par la Société de 909 de ses propres actions à la valeur nette d'inventaire par action rachetée au 31 décembre 2000.

Deuxième résolution

Le capital social de la Société est réduit à concurrence de 90.900,- euros pour être ramené de son montant actuel de 101.000,- euros à 10.100,- euros ensemble avec l'annulation des 909 actions rachetées par la Société dans le cadre de la résolution précédente.

La présente réduction de capital est régie par l'article 69 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de 21.000,- euros pour le porter de son montant provisoire de 10.100,- euros à 31.100,- euros par la création et l'émission de 210 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- euros chacune.

Ces actions nouvelles ont été entièrement souscrites par PIC HOLDINGS INC., une société ayant son siège social à Grand Cayman (Iles Cayman),

ici représentée par Monsieur Hans De Graaf, préqualifié, agissant en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 5 janvier 2001.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Lesdites actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de 21.000,- euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

En conséquence des trois résolutions qui précèdent l'article 3 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille cent euros (31.100,- EUR), divisé en trois cent onze (311) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital est évaluée à huit cent quarante-sept mille cent trente-huit (847.138,-) francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures trente.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. De Graaf, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 128S, fol. 3, case 4. – Reçu 8.471 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2001.

A. Schwachtgen.

(11256/230/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

PIIF (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 70.460.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 47 du 12 janvier 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2001.

A. Schwachtgen.

(11257/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

STARO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 12.607.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 février 2001, vol. 549, fol. 30, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 22 août 2000

Sont nommés administrateurs pour un terme d'un an, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant à Strassen;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes pour un terme d'un an, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 6 février 2001.

Signature.

(11321/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

PLEIADE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 42.619.

L'an deux mille un, le dix janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale ordinaire de la société établie à Luxembourg sous la dénomination de PLEIADE, R. C. numéro B 42.619, ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la forme d'une société d'investissement à capital variable suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 29 décembre 1992.

Les statuts de la société ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Numéro 98 du 2 mars 1993.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen en date du 24 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 95 du 17 février 1999.

La séance est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Monsieur Norbert Nickels, Inspecteur de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant à Kayl.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Monique Volvert, Rédacteur à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant à Arlon (Belgique).

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Claude Bettendorff, Attaché de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Que la présente Assemblée Générale a été dûment convoquée par des annonces parues au Recueil des Sociétés et Associations du Mémorial C, numéro 902 du 20 décembre 2000 et numéro 917 du 29 décembre 2000, et au Luxemburger Wort des 20 et 29 décembre 2000.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'Assemblée.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1) Recevoir le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2000.

2) Recevoir et adopter les comptes annuels au 30 septembre 2000; affectation du bénéfice.

3) Donner quitus aux Administrateurs.

4) Nominations statutaires.

5) Nomination du Réviseur d'Entreprises.

6) Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur 1.366.694,004 actions sans désignation de valeur nominale en circulation à la date du 9 janvier 2001, 658.947,949 actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-avant reproduit.

L'Assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale constate qu'elle a pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2000 après en avoir reçu lecture.

Un exemplaire desdits rapports, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire, restera annexé aux présent acte pour être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2000 tels qu'ils sont présentés ci-après:

a) Compartiment Actions Amérique du Nord

- Actif net au 30.09.1999	34.046.658,71 USD
- Actif net au 30.09.2000	43.628.319,10 USD
- Résultat capitalisé dû aux opérations durant la période	4.225.139,91 USD

b) Compartiment Actions Europe

- Actif net au 30.09.1999	45.477.949,85 EUR
- Actif net au 30.09.2000	80.236.837,91 EUR
- Résultat capitalisé dû aux opérations durant la période	5.583.075,57 EUR

<i>c) Compartiment Actions Asie et Bassin Pacifique</i>	
- Actif net au 30.09.1999	9.002.757,07 USD
- Actif net au 30.09.2000	11.586.061,82 USD
- Résultat capitalisé dû aux opérations durant la période	342.569,84 USD
<i>d) Compartiment Actions capitalisations Moyennes Mondiales «Conscience de l'Environnement»</i>	
- Actif net au 30.09.1999	9.091.385,25 USD
- Actif net au 30.09.2000	13.081.922,47 USD
- Résultat capitalisé dû aux opérations durant la période	652.712,01 USD
<i>e) Compartiment Obligations Dollar</i>	
- Actif net au 30.09.1999	29.199.563,44 USD
- Actif net au 30.09.2000	28.532.112,55 USD
- Résultat capitalisé dû aux opérations durant la période	1.455.455,98 USD
<i>f) Compartiment Obligations Européennes</i>	
- Actif net au 30.09.1999	43.940.190,92 EUR
- Actif net au 30.09.2000	53.890.775,60 EUR
- Résultat capitalisé dû aux opérations durant la période	1.815.572,55 EUR
<i>g) Compartiment Obligations Convertibles Internationales</i>	
- Actif net au 30.09.1999	2.027.937,57 CHF
- Actif net au 30.09.2000	2.712.649,82 CHF
- Résultat capitalisé dû aux opérations durant la période	58.220,46 CHF
<i>h) Compartiment Dollar Court Terme</i>	
- Actif net au 30.09.1999	16.625.262,01 USD
- Actif net au 30.09.2000	15.576.632, 73 USD
Résultat capitalisé dû aux opérations durant la période	831.486,00 USD
<i>i) Compartiment Euro Court Terme</i>	
- Actif net au 30.09.1999	3.553.437,57 EUR
- Actif net au 30.09.2000	3.060.846,16 EUR
- Résultat capitalisé dû aux opérations durant la période	81.118,74 EUR
<i>j) Compartiment Franc Suisse Court Terme</i>	
- Actif net au 30.09.1999	4.366.096,73 CHF
- Actif net au 30.09.2000	3.632.012,91 CHF
- Résultat capitalisé dû aux opérations durant la période	37.221,24 CHF

Il n'y a pas de distribution de dividende vu que PLEIADE ne dispose que de parts de capitalisation.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve la gestion du Conseil d'Administration et donne décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 septembre 2000.

Quatrième résolution

En premier lieu, l'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Panagis A. Vourloumis au 1^{er} janvier 2001 et du souhait de Monsieur Guyon Krug de ne plus être reconduit en tant qu'Administrateur.

Ensuite l'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 janvier 2000, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à 1 an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration, pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2002:

Monsieur Pascal Nodé-Langlois
 Madame Hana Barda
 Monsieur Yves de Naurois
 Monsieur Bernard Fauché
 Monsieur François Giscard d'Estaing
 Monsieur Raymond Kirsch
 Monsieur Michel Lanier
 Monsieur Jean-Marie Wery.

Cinquième résolution

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises a été fixé à 1 an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG pour un nouveau terme d'un an jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2002.

Sixième résolution

L'Assemblée prend note de la décision du Conseil d'Administration qui a nommé l'EUROPEENNE D'INTERMEDIATION FINANCIERE ET BOURSIERE comme agent centralisateur et agent de distribution en France en remplacement du CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Nickels, M. Volvert, C. Bettendorff, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 8CS, fol. 9, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2001.

A. Schwachtgen.

(11261/230/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

PLUMEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 66.251.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11262/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

PRAXIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 99, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 73.373.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social, le 22 janvier 2001 à 14.00 heures

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

Le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour engager la société soit par la signature exclusive de l'Administrateur-Délégué, Monsieur Bruno Manière, soit par la signature conjointe de l'Administrateur-Délégué et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2001, vol. 549, fol. 13, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11264/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

PYNCA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 65.976.

—
Le siège de la société PYNCA S.A. sis 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.

Les administrateurs, la société BOULDER TRADE LTD, COSTALIN LTD, JAEGER FINANCE CORP., et le Commissaire aux Comptes FIDUCIAIRE FIBETRUST déposent leur mandat ce 5 février 2001.

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 16, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11277/770/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

SHEFFIELD HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.310.

In the year two thousand and one, on the 17th day of January, at 10.09 a.m.
Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary, residing in Mersch.

There appeared:

SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A., a public limited company (société anonyme), having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
duly represented by Ms Isabelle Lebbe, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 16 January, 2001.

The said proxy initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting its capacity as sole unitholder of SHEFFIELD HOLDINGS, S.à r.l., (the «Company»), a limited company having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R. C. Luxembourg B 68.310), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of M^e Frank Baden on 15 January 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») on 23 April 1999 Number 283, further amended pursuant to a deed of the same notary dated 20 April 1999, published in the Mémorial number 523 on 8 July 1999, takes the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the sole shareholder decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the sole shareholder decides to appoint as liquidator SC REALTY INCORPORATED, a company incorporated under the laws of Nevada, with registered office in Nevada.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the sole shareholder in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further items on the agenda, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named person, this deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the same appearing person, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le 17 janvier, à 10.09 heures.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

dûment représentée par Isabelle Lebbe, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 16 janvier 2001.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en sa qualité de seule et unique associée de SHEFFIELD HOLDINGS, S.à r.l., (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 68.310, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, en date du 15 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 283 du 23 avril 1999, modifié par acte du même notaire reçu en date du 20 avril 1999, publié au Mémorial numéro 523 du 8 juillet 1999, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'associé unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de nommer liquidateur SC REALTY INCORPORATED, une société constituée et ayant son siège social au Nevada.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'associé unique dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Lebbe, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 25 janvier 2001, vol. 416, fol. 71, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 février 2001.

E. Schroeder.

(11300/228/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

**T.E.R. LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. T.E.R. ETIENNE LUX, S.à r.l.).**

Siège social: L-4670 Differdange, 64, rue de Soleuvre.
R. C. Luxembourg B 57.899.

L'an deux mille un, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Roger Etienne, transporteur, demeurant à F-51800 Sainte-Menehould, 10, avenue Bournizet;
- 2.- Madame Isabelle Etienne, comptable, épouse de Monsieur Eric Mathieu, demeurant à F-51330 Le Vieil Dampierre, rue de la Cuisinotte.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée T.E.R. ETIENNE LUX, S.à r.l., avec siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Esch/Schiffange, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 23 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 229 du 7 mai 1997, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 57.899.

II.- Le capital social est fixé à la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Par Roger Etienne, prénommé, mille cent vingt-cinq parts sociales	1.125
2.- Par Isabelle Etienne, prénommée, cent vingt-cinq parts sociales	125
Total: mille deux cent cinquante parts sociales	1.250

III.- Les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société de T.E.R. ETIENNE LUX, S.à r.l. en T.E.R. LUX, S.à r.l.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

'La société aura pour dénomination T.E.R. LUX, S.à r.l., société à responsabilité limitée.'

Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Esch/Schiffange à L-4670 Differdange, 64, rue de Soleuvre.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier la première phrase de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Differdange.»

Cinquième résolution

Les associés déclarent qu'un bureau d'exploitation et un parking pour poids-lourds seront maintenues à l'ancienne adresse de la société à L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Esch/Schiffange.

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de vingt-neuf mille francs luxembourgeois (LUF 29.000,) sont à la charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: R. Etienne, I. Etienne, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2001, vol. 128S, fol. 8, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 janvier 2001.

T. Metzler.

(11326/222/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

T.E.R. LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4670 Differdange, 64, rue de Soleuvre.

R. C. Luxembourg B 57.899.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 février 2001.

T. Metzler.

(11327/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

ALL TRANS & RENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Moulin.

STATUTS

L'an deux mille un, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Madame Elisa Drooghmans, infirmière graduée, demeurant à B-3690 Zutendaal, Langendijkstraat 10, Bus 2 (Belgique).

2.- Monsieur Martin Ketelslegers, courtier, demeurant à B-3000 Leuven, Geldenaaksevest 68 (Belgique), ici représenté par Madame Elisa Drooghmans, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, agissant es dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er}. Forme, Dénomination**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination ALL TRANS & RENT S.A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert,

conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

3.1. La société a pour objet:

- la location de tous biens meubles, voitures, camions, moyens de transport sans personnel, machines agricoles, bicyclettes, motos, machines et équipements;
- le transport national, international, communautaire et extra-communautaire, par la route, en toutes modalités et formes (en vrac, frigo, citerne...);
- intermédiaire commercial.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières, mobilières et immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), divisé en 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital autorisé est fixé à LUF 10.000.000,- (dix millions de francs luxembourgeois) qui sera divisé en 10.000 (dix mille) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 19 janvier 2006, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie de circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par un administrateur-délégué.

Art. 15. Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier mardi du mois de juin à 10.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2001.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2002.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions comme suit:

1.- Madame Elisa Drooghmans, six cent vingt-cinq actions	625
2.- Monsieur Martin Ketelslegers, six cent vingt-cinq actions	625
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.

Asemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-4251 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Moulin, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2006:

a) Madame Elisa Drooghmans, infirmière graduée, demeurant à B-3690 Zutendaal, Langendijkstraat 10, Bus 2 (Belgique);

b) Monsieur Martin Ketelslegers, courtier, demeurant à B-3000 Leuven, Geldenaaksevest 68 (Belgique);

c) La société anonyme NV KEBAKU, ayant son siège social à B-3600 Genk, Hondskuilstraat, 18.

Madame Elisa Drooghmans et Monsieur Martin Ketelslegers sont nommés administrateurs-délégués, lesquels peuvent engager, chacun individuellement, la société par leur simple signature.

3.- Est appelée aux fonctions de Commissaire pour la même période:

la société EUROPEAN BUSINESS SERVICES INC., ayant son siège social à Dover, Delaware, USA.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Drooghmans, J. Elvinger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 8CS, fol. 27, case 2. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2001.

J. Elvinger.

(11349/211/189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

TUBILUX HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 61.528.

DISSOLUTION

In the year two thousand and one, on the twenty-ninth of January.

Before Us Maître Alphonse Lentz, notary public residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Jeffrey Alderson, industrialist, residing in Lane End (England), represented by Mr Michel Di Benedetto, employee, residing in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy given in Rome on January, 29th, 2001.

The prenamed proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

1. That the company TUBILUX HOLDINGS S.A. («the Company»), with its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, has been incorporated according to a deed of the notary public Paul Frieders, residing in Luxembourg, dated November 4, 1997, which deed has been published in the Luxembourg official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 81, dated February 7, 1998.

The Company is registered with the company registered at the District Court of Luxembourg City under the number B 61.528.

2. That the issued share capital of the Company is set at ITL 250,000,000.- (two hundred and fifty million Italian Lira), represented by 2,500 (two thousand five hundred) shares with a par value of ITL 100,000.- (one hundred thousand Italian Lira), each share having been entirely paid in.

3. That Mr Jeffrey Alderson, prenamed, has successively become the owner of all the issued shares of the Company.

4. That in its quality of sole shareholder of the Company, Mr Jeffrey Alderson hereby expressly states proceed to the dissolution of the Company.

5. That Mr Jeffrey Alderson moreover states to take over, on its own account, all the assets and liabilities, whether known or unknown, of the company TUBILUX HOLDINGS S.A. and that he will undertake under its own liability any steps which are required to fulfill said commitments taken by himself in relation with the assets and liabilities of the Company.

6. That full and entire discharge is granted to the board members as well as to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates until the dissolution.

7. That the shareholders' register and the share certificates have been destroyed at this very moment, before the undersigned notary public.

8. That the books and corporate documents relating to the Company will stay deposited at the registered office, where they will be kept in custody during a period of five years.

Relating to the deposits and publications to be made, all powers are granted to the bearer of a notarial copy of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille un, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jeffrey Alderson, industriel, demeurant à Lane End (Grande-Bretagne), ici représenté par Monsieur Michel Di Benedetto, employé privé, demeurant à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration donnée à Rome, le 29 janvier 2001.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant ès dites qualités, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme TUBILUX HOLDINGS S.A. («la Société»), établie et ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Frieders, de résidence à Luxembourg le 4 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 81 du 7 février 1998. La Société est inscrite au registre de commerce et des sociétés près le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sous le numéro B 61.528.

2. Que le capital social souscrit de la Société est de ITL 250.000.000.- (deux cent cinquante millions de liras italiennes), représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de ITL 100.000.- (cent mille liras italiennes), entièrement libérées.

3. Que Monsieur Jeffrey Alderson prénommé, est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions émises par la Société.

4. Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, Monsieur Jeffrey Alderson déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

5. Que Monsieur Jeffrey Alderson déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société TUBILUX HOLDINGS S.A. et qu'il entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour remplir les obligations qu'il a ainsi contractées en relation avec les actifs et passifs de la Société.

6. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice des leurs mandats jusqu'au moment de la dissolution.

7. Qu'il a procédé à l'annulation du registre des actions et des titres représentatifs au porteur en présence du notaire instrumentant.

8. Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Di Benedetto, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 1^{er} février 2001, vol. 464, fol. 37, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 février 2001.

A. Lentz.

(11334/221/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

SIEBE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 61.477.

In the year two thousand, on the twenty-first of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Hesperange.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company SIEBE LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I^{er}, constituted by a deed of the undersigned notary, on 5 November 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numero 77 dated 5 February 1998, page 3662, whose articles of incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary, on 24 December 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations 1998, page 15029, by a deed of the undersigned notary, on 27 October 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations 2000, page 752, and by a deed of the undersigned notary, on 31 March 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations 2000, page 30362.

The extraordinary general meeting is opened at 11.00 a.m. by Maître François Brouxel, lawyer, residing in Luxembourg, acting as chairman and appointing Maître Eric Sublon, lawyer, residing in Luxembourg, as secretary of the meeting. The meeting appoints as scrutiner Maître Patricia Thill, lawyer, residing in Luxembourg.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance sheet which, having been signed by the proxyholders representing the shareholders and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies.

The chairman declares and requests the notary to act that:

According to the attendance sheet, all the shareholders representing the full amount of the corporate capital of USD 8,361,721,000.- (eight billion three hundred sixty-one million seven hundred twenty-one thousand United States Dollars) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decides on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening.

The agenda of the meeting is following:

1. Creation of new ordinary class C shares with the same rights and obligations as the existing ordinary class A and ordinary class B shares, except that in case of liquidation, they will rank after the ordinary class B shares for the repayment of the nominal capital but equally in case of any further distribution of assets. Separate share premium reserve account is created for the premium arising on the issue of ordinary class C shares for the benefit of the holders of those shares.

2. Amendment of the first sentence of the fifth paragraph of article 13 of the articles of incorporation so as to reflect the creation of new ordinary class C shares.

3. Amendment of article 16 of the articles of incorporation so as to reflect the creation of ordinary class C shares.

4. Increase of the subscribed capital by USD 972,334,190.- (nine hundred seventy-two million three hundred thirty-four thousand one hundred and ninety United States Dollars) to bring it from its present amount of USD 8,361,721,000.- (eight billion three hundred sixty-one million seven hundred twenty-one thousand United States Dollars), divided into 534,172,100.- (five hundred thirty-four million one hundred seventy-two thousand one hundred) ordinary class A shares, 271,800,000 (two hundred seventy-one million eight hundred thousand) ordinary class B shares, 30,200,000 (thirty million two hundred thousand) Preferred shares with a par value of 10.- USD (ten United States Dollars) each, to USD 9,334,055,190.- (nine billion three hundred thirty-four million fifty-five thousand one hundred and ninety United States Dollars) by the issuing of 97,233,419 (ninety seven million two hundred and thirty three thousand four hundred and nineteen) ordinary class C shares, each with a nominal value of USD 10.- each.

5. Subscription and payment of the 97,233,419 (ninety-seven million two hundred and thirty-three thousand four hundred and nineteen) ordinary class C shares by the Company INVENSYS INVESTMENTS LIMITED whose registered office is at Invensys House, Carlisle Place, London, England, SW1P 1BX by a contribution of all its assets and liabilities as set out in the balance sheet as at 19 December 2000.

The 97,233,419 (ninety-seven million two hundred and thirty-three thousand four hundred and nineteen) ordinary class C shares will be issued with a share premium of USD 882,644 (eight hundred eighty-two thousand six hundred and forty-four United States Dollars).

6. Amendment of article 5 of the articles of incorporation so as to reflect the proposed increase of capital.

7. Any other business.

Then, the shareholders' meeting, after having considered itself as duly composed and convened, and given its approval to the explanations of the chairman, deliberated and passed, via unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to create new ordinary class C shares with the same rights and obligations as the existing ordinary class A and ordinary class B shares, except that in case of liquidation, they will rank after the ordinary class B shares for the repayment of the nominal capital but equally in case of any further distribution of assets. Separate share premium reserve account is created for the premium arising on the issue of ordinary class C shares for the benefit of the holders of those shares.

Second resolution

The general meeting resolves to amend the first sentence of the fifth paragraph of article 13 of the articles of incorporation so as to reflect the creation of new ordinary class C shares.

Consequently, the first sentence of the fifth paragraph of article 13 of the articles of incorporation is replaced by the following text:

«Each ordinary class A share, each ordinary class B share and each ordinary class C share is entitled to one vote.»

Third resolution

The general meeting resolves to amend article 16 of the articles of incorporation so as to reflect the creation of new ordinary class C shares.

Consequently, article 16 of the articles of incorporation is replaced by the following text:

«In case of liquidation, the profit of liquidation shall be paid as follows:

- first, for the repayment of the nominal capital of the Preferred shares increased by the accrued preferred dividends which have not been paid in the past to the holders of the Preferred shares;

- second, for the repayment of the nominal capital of the ordinary class A shares;

- third, for the repayment of the nominal capital of the ordinary class B shares;

- fourth, for the repayment of the nominal capital of the ordinary class C shares;

Then, equally, in any further distribution of profit.»

Fourth resolution

The general meeting resolves to increase the share capital by an amount of USD 972,334,190.- (nine hundred seventy-two million three hundred thirty-four thousand one hundred and ninety United States Dollars) to bring it from its present amount of USD 8,361,721,000.- (eight billion three hundred sixty-one million seven hundred twenty-one thousand United States Dollars), divided into 534,172,100 (five hundred thirty-four million one hundred seventy-two thousand one hundred) ordinary class A shares, 271,800,000 (two hundred seventy-one million eight hundred thousand) ordinary class B shares, 30,200,000 (thirty million two hundred thousand) Preferred shares with a par value of 10.- USD (ten United States Dollars) each, to USD 9,334,055,190.- (nine billion three hundred thirty-four million fifty-five thousand one hundred and ninety United States Dollars) by the issuing of 97,233,419 (ninety-seven million two hundred and thirty-three thousand four hundred and nineteen) ordinary class C shares, with a nominal value of USD 10.- each.

Fifth resolution

The general meeting resolves to issue 97,233,419 (ninety-seven million two hundred and thirty-three thousand four hundred and nineteen) ordinary class C shares with a par value of USD 10.- (ten United States Dollars) each.

The 97,233,419 (ninety-seven million two hundred and thirty-three thousand four hundred and nineteen) ordinary class C shares will be issued with payment of a share premium of USD 882,644.- (eight hundred eighty-two thousand six hundred and forty-four United States Dollars) by the Company INVENSYS INVESTMENTS LIMITED with registered office at BTR House, Carlisle Place, London, England, SW1P 1BX by a contribution of all its assets and liabilities as set out in the balance sheet as at 19 December 2000.

Subscription and Payment

There now appeared Mr François Brouxel, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of the company INVENSYS INVESTMENTS LIMITED whose registered office is at BTR House, Carlisle Place, London, England, SW1P 1BX, a company organised and existing under the laws of England and Wales,

By virtue of a Power of Attorney granted on 20 December 2000, which Power of Attorney will remain attached to the present deed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on the behalf of the said INVENSYS INVESTMENTS LIMITED for 97,233,419 (ninety-seven million two hundred and thirty-three thousand four hundred and nineteen) ordinary class C shares and to make payment in full for such ordinary class C shares by a contribution in specie, consisting of all the assets and liabilities as set up in the balance sheet as at 19 December 2000.

The person appearing stated in satisfaction of articles 26-1 and 32-1 (5) of the Luxembourg company law a report has been drawn by ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, réviseur d'entreprises, having its registered office in Luxembourg, on the 20 December 2000, where the assets and liabilities contributed have been described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusions of which as follows:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 97,233,419 shares of nominal value USD 10.- each (USD 972,334,190.-), to be issued with a total issue share premium of USD 882,644.-.»

It results from a contribution agreement dated 20 December 2000, duly signed by INVENSYS INVESTMENTS LIMITED and the Company, that all the assets and liabilities of INVENSYS INVESTMENTS LIMITED have been transferred to SIEBE LUXEMBOURG S.A.

That report and this agreement will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon the general meeting resolves to accept the said subscription and payment and to allot 97,233,419 (ninety-seven million two hundred and thirty-three thousand four hundred and nineteen) ordinary class C shares to the said subscriber INVENSYS INVESTMENTS LIMITED as fully paid shares.

Sixth resolution

The general meeting resolves to amend article 5 of the articles of incorporation so as to reflect the capital increase resolved pursuant the above resolution and the creation of ordinary class C shares.

Consequently, the article 5 of the articles of incorporation is replaced by the following text:

«The corporate capital is set at nine billion three hundred thirty-four million fifty-five thousand one hundred and ninety United States Dollars (9,334,055,190.-), divided into five hundred thirty-four million one hundred seventy-two thousand one hundred (534,172,100) ordinary class A shares, two hundred seventy-one million eight hundred thousand (271,800,000) ordinary class B shares, ninety-seven million two hundred and thirty-three thousand four hundred and nineteen (97,233,419) ordinary class C shares, and thirty million two hundred thousand (30,200,000) Preferred shares with a value of ten United States Dollars (USD 10.-) each.

Whenever in these articles of association, the words «shares» and «shareholders» are used, they will be understood to include ordinary class A shares, ordinary class B shares, ordinary class C shares and Preferred shares respectively the shareholders of ordinary class A shares, the shareholders of ordinary class B shares, the shareholders of ordinary class C shares and the shareholders of Preferred shares, unless the contrary is explicitly stated.

The shares are and shall remain in registered form. A register of ordinary class A shares, ordinary class B shares, ordinary class C shares and Preferred shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law on commercial companies as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by two directors.

The corporation will recognise only one holder per ordinary class A shares, ordinary class B shares, ordinary class C shares and preferred shares; in case such a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of shares will have to name a unique proxy to represent the share in relation to the corporation. The corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

The corporation may, to the extent an under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The authorised capital is fixed at 10,000,000,000.- USD (ten billion US dollars) to be divided into 1,000,000,000 (one billion) shares with a par value of 10.- USD (ten US dollars) each.

The authorised and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore the board of directors is authorised, during a period of five years, to increase in one or several time the subscribed capital within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors may determine. The board of directors is specifically authorised to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each raise of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be automatically adapted to this modification.»

Declarations, Costs, Evaluation

The undersigned notary declares with regard to the provisions of article 32-1 of the law relating to companies (the «Law») that the requisites of article 26 at the Law are fulfilled.

Insofar as the contribution in kind results in SIEBE LUXEMBOURG S.A., a company incorporated in the European Community (Luxembourg) acquiring all the assets and liabilities of INVENSYS INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated in the European Community (England), the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29, 1971, which provides for capital exemption.

The expenses, costs, fees and outgoing borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately 300,000.- LUF.

With no outstanding points on the agenda the chairman brought the meeting to a close at 11.30 a.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SIEBE LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I^{er}, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 5 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 77 du 5 février 1998, page 3662, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné, en date du 24 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de 1998, page 15029, suivant acte du notaire soussigné, en date du 27 octobre

1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C de 2000, page 752, et suivant acte du notaire sousigné, en date du 31 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de 2000, page 30362.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.00 heures par Maître François Brouxel, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en tant que Président, qui désigne Maître Eric Sublon, avocat, demeurant à Luxembourg, comme secrétaire. L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Patricia Thill, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social soit 8.361.721.000,- USD (huit milliards trois cent soixante et un millions sept cent vingt et un mille dollars américains) sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Création d'une nouvelle catégorie d'action ordinaire de classe C ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires de classe A et de classe B existantes, sauf en cas de liquidation, cas dans lequel le remboursement, à leur valeur nominale, des nouvelles actions ordinaires de classe C n'interviendra qu'après celui des actions ordinaires de classe B. Toute distribution supplémentaire de profits lors de la liquidation sera répartie de manière égale entre toutes les actions. Un compte de réserve de prime d'émission séparé est créé pour les primes survenant lors de l'émission d'actions ordinaires de classe C au profit des détenteurs de ces actions.

2. Modification de la première phrase du cinquième paragraphe de l'article 13 des statuts de sorte à refléter la création d'une nouvelle catégorie d'action ordinaire de classe C.

3. Modification de l'article 16 des statuts de sorte à refléter la création d'une nouvelle catégorie d'action ordinaire de classe C.

4. Augmentation du capital social à concurrence de 972.334.190,- USD (neuf cent soixante-douze millions trois cent trente-quatre mille cent quatre-vingt-dix dollars américains) pour le porter ainsi de son montant actuel de 8.361.721.000,- USD (huit milliards trois cent soixante et un millions sept cent vingt et un mille dollars américains), représenté par 534.172.100 (cinq cent trente-quatre millions cent soixante-douze mille cent) actions ordinaires de classe A, 271.800.000 (deux cent soixante et onze millions huit cent mille) actions ordinaires de classe B et 30.200.000 (trente millions deux cent mille) actions privilégiées, d'une valeur nominale de 10,- USD (dix dollars américains) chacune, à un montant de 9.334.055.190,- USD (neuf milliards trois cent trente-quatre millions cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-dix dollars américains), par l'émission de 97.233.419 (quatre-vingt-dix-sept millions deux cent trente-trois mille quatre cent dix-neuf) actions ordinaires de classe C, d'une valeur nominale de 10,- USD (dix Dollars américains) chacune.

5. Souscription et paiement des 97.233.419 (quatre-vingt-dix-sept millions deux cent trente-trois mille quatre cent dix-neuf) actions ordinaires de classe C, d'une valeur nominale 10,- USD (dix dollars américains) chacune, par la société INVENSYS INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Invensys House, Carlisle Place, Londres, Angleterre, SW1P 1BX par apport en nature de tous ses actifs et passifs, tels qu'ils figurent dans le bilan de la société précitée au 19 décembre 2000.

Les 97.233.419 (quatre-vingt-dix-sept millions deux cent trente-trois mille quatre cent dix-neuf) actions ordinaires de classe C seront émises ensemble avec une prime d'émission de 882.644,- USD (huit cent quatre-vingt-deux mille six cent quarante-quatre dollars américains).

6. Modification de l'article 5 des statuts de la société pour refléter l'augmentation de capital proposée.

7. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président et se considérant dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de créer d'une nouvelle catégorie d'action ordinaire de classe C ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires de classe A et de classe B existantes, sauf en cas de liquidation, cas dans lequel le remboursement, à leur valeur nominale, des nouvelles actions ordinaires de classe C n'interviendra qu'après celui des actions ordinaires de classe B. Toute distribution supplémentaire de profits lors de la liquidation sera répartie de manière égale entre toutes les actions. Un compte de réserve de prime d'émission séparé est créé pour les primes survenant lors de l'émission d'actions ordinaires de classe C au profit des détenteurs de ces actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier la première phrase du cinquième paragraphe de l'article 13 des statuts de sorte à refléter la création d'une nouvelle catégorie d'action ordinaire de classe C.

En conséquence, la première phrase du cinquième paragraphe de l'article 13 des statuts est remplacé par le texte suivant:

Dans sa version française:

«Chaque action ordinaire de classe A, chaque action ordinaire de classe B et chaque action ordinaire de classe C donne droit à une voix.»

Dans sa version allemande:

«Jede Stammaktie Klasse A, jede Stammaktie Klasse B und jede Stammaktie Klasse C sind zu einer Stimme berechtigt.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 16 des statuts de sorte à refléter la création d'une nouvelle catégorie d'action ordinaire de classe C.

En conséquence, l'article 16 des statuts est remplacé par le texte suivant:

Dans sa version française:

«En cas de dissolution de la société, le boni de liquidation sera affecté comme suit:

- D'abord, au remboursement, à la valeur nominale, des actions privilégiées augmenté du dividende privilégié qui n'a pas encore été payé aux détenteurs de ces actions;
- Ensuite, au remboursement, à leur valeur nominale, des actions ordinaires de classe A;
- Puis, au remboursement, à la valeur nominale, des actions ordinaires de classe B;
- Puis, au remboursement, à la valeur nominale, des actions ordinaires de classe C;
- Enfin, de manière égale entre les différentes actions, en cas de distribution supplémentaire de profits.»

Dans sa version allemande:

«Im Fall Auflösung, wird der Überschuss aus der Auflösung wie folgt ausgezahlt:

- erstens, für die Rückzahlung des eingebrachten Kapitals der Vorzugsaktien, gesteigert durch die angefallenen Vorzugsdividenden welche in der Vergangenheit nicht an die Inhaber von den Vorzugsaktien ausgezahlt wurden;
- zweitens, für die Rückzahlung des eingebrachten Kapitals der Stammaktien Klasse A;
- drittens, für die Rückzahlung des eingebrachten Kapitals der Stammaktien Klasse B;
- viertens, für die Rückzahlung des eingebrachten Kapitals der Stammaktien Klasse C;
- danach, zu gleichen Anteilen bei jeder weiteren Ausschüttung von Gewinnen.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence de 972.334.190,- USD (neuf cent soixante-douze millions trois cent trente-quatre mille cent quatre-vingt-dix dollars américains) pour le porter ainsi de son montant actuel de 8.361.721.000,- USD (huit milliards trois cent soixante et un millions sept cent vingt et un mille dollars américains), représenté par 534.172.100 (cinq cent trente-quatre millions cent soixante-douze mille cent) actions ordinaires classe A, 271.800.000 (deux cent soixante et onze millions huit cent mille) actions ordinaires classe B et 30.200.000,- (trente millions deux cent mille) actions privilégiées, d'une valeur nominale de 10,- USD (dix dollars américains) chacune, à un montant de 9.334.055.190,- USD (neuf milliards trois cent trente-quatre millions cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-dix dollars américains), par l'émission de 97.233.419 (quatre-vingt-dix-sept millions deux cent trente-trois mille quatre cent dix-neuf) actions ordinaires de classe C, d'une valeur nominale de 10,- USD (dix dollars américains) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'émettre 97.233.419 (quatre-vingt-dix-sept millions deux cent trente-trois mille quatre cent dix-neuf) actions ordinaires de classe C, d'une valeur nominale de 10,- USD (dix dollars américains).

Les 97.233.419 (quatre-vingt-dix-sept millions deux cent trente-trois mille quatre cent dix-neuf) actions ordinaires de classe C seront émises avec paiement d'une prime d'émission totale de 882.644,- USD (huit cent quatre-vingt-deux mille six cent quarante-quatre dollars américains) par la société INVENSYS INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Invensys House, Carlisle Place, Londres, Angleterre, SW1P 1BX par apport en nature de tous ses actifs et passifs, tels qu'ils figurent dans le bilan de la société précitée au 19 décembre 2000.

Souscription et libération

Ensuite intervient Maître François Brouxel, préqualifié, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société INVENSYS INVESTMENTS LIMITED, soumises aux lois anglaise, avec siège social à Invensys House, Carlisle Place, Londres, Angleterre, SW1P 1BX,

en vertu de d'un pouvoir donne en date du 20 décembre 2000, lequel restera annexé à la présente.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de la société INVENSYS INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, 97.233.419 (quatre-vingt-dix-sept millions deux cent trente-trois mille quatre cent dix-neuf) actions ordinaires de classe C d'une valeur nominale de 10,- USD (dix dollars américains) chacune par un apport de l'intégralité de ses actifs et passifs, tels que décrit dans le bilan de la société au 19 décembre 2000.

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 26-1 et de l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, un rapport d'évaluation a été établi par ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, réviseur d'entreprises, établi et ayant son siège social à Luxembourg, en date du 20 décembre 2000, dans lequel les apports ainsi réalisés ont été évalués et décrits.

Le comparant a versé le rapport d'évaluation dont la conclusion est la suivante:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 97,233,419 shares of nominal value USD 10.- each (USD 972,334,190.-), to be issued with a total issue share premium of USD 882,644.-.»

Il résulte d'une convention d'apport datée du 20 décembre 2000 valablement signée par INVENSYS INVESTMENTS LIMITED et la société que les actifs et passifs ci-dessus décrits, ont été transférés par INVENSYS INVESTMENTS LIMITED à SIEBE LUXEMBOURG S.A.

Ce rapport ainsi qu'une copie certifiée conforme de cette convention seront annexés au présent acte et seront soumis aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée décide d'accepter lesdites souscriptions et leur paiement et d'attribuer 97.233.419 (quatre-vingt-dix-sept millions deux cent trente-trois mille quatre cent dix-neuf) actions ordinaires de classe C d'une valeur nominale 10,- USD (dix dollars américains) chacune entièrement libérées à la société INVENSYS INVESTMENTS LIMITED.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 5 des statuts de la société pour refléter l'augmentation de capital proposée.

En conséquence, l'article 5 des statuts est remplacé par le texte suivant:

Dans sa version française:

«Le capital social est fixé à 9.334.055.190,- USD (neuf milliards trois cent trente-quatre millions cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-dix dollars américains), représenté par 534.172.100 (cinq cent trente-quatre millions cent soixante-douze mille cent) actions ordinaires de classe A, 271.800.000 (deux cent soixante et onze millions huit cent mille) actions ordinaires de classe B, 97.233.419 (quatre-vingt-dix-sept millions deux cent trente-trois mille quatre cent dix-neuf) actions ordinaires de classe C et 30.200.000 (trente millions deux cent mille) actions privilégiées, d'une valeur nominale de 10,- USD (dix dollars américains).

Toutes les fois que dans les présents statuts, les mots «actions» et «actionnaires» sont utilisés, ils seront interprétés comme comprenant les actions ordinaires de classe A, les actions ordinaires de classe B, les actions ordinaires de classe C et les actions privilégiées, respectivement les détenteurs d'actions ordinaires de classe A, les détenteurs d'actions ordinaires de classe B, les détenteurs d'actions ordinaires de classe C et les détenteurs des actions privilégiées, à moins que le contraire ne soit explicitement prescrit.

Les actions sont et resteront des actions nominatives. Un registre des actions ordinaires de classe A, des actions ordinaires de classe B, des actions ordinaires de classe C et des actions privilégiées sera tenu au siège social, où il sera à la disposition pour inspection par tout actionnaire. Ce registre contiendra toutes les informations exigées par l'article 39 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée. La propriété des actions nominatives sera établie par inscription dans ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés et signés par deux administrateurs.

La société reconnaîtra un seul détenteur par action ordinaire de classe A, par action ordinaire de classe B, par action ordinaire de classe C et par action privilégiée, pour autant qu'une telle action soit détenue par plus d'une personne, les personnes revendiquant le droit de propriété des actions seront tenues de désigner un seul fondé de pouvoir pour représenter l'action en relation avec la société. La société a le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme unique propriétaire en relation avec la société.

La société peut, dans les limites et dans les termes admis par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est fixé à un total de 10.000.000.000,- USD (dix milliards de dollars américains), représenté par 1.000.000.000 (un milliard) d'actions d'une valeur nominale de 10,- USD (dix dollars américains) chacune.

Le capital autorisé et souscrit de la société peut être augmenté ou diminué par une décision prise en assemblée générale aux conditions et majorités requises pour les modifications statutaires.

Par ailleurs, le conseil d'administration est autorisé durant une période de cinq années à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Il peut être souscrit à ces augmentations de capital, des actions peuvent être vendues et émises avec ou sans prime d'émission comme le conseil d'administration l'aura déterminé. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existants à ce moment un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le conseil d'administration peut donner pouvoir à toute personne dûment autorisée, d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.

Après chaque augmentation de capital réalisée par le conseil d'administration, le présent article sera automatiquement adapté en conséquence.»

Dans sa version allemande:

«Das Gesellschaftskapital beträgt 9.334.055.190,- amerikanische Dollar, aufgeteilt in 534.172.100 Stammaktien Klasse A, 271.800.000 Stammaktien Klasse B, 97.233.419 Stammaktien Klasse C und 30.200.000 Vorzugsaktien mit einem Nennwert von je USD 10,- (zehn amerikanische Dollar).

Wennimmer in diesen Satzungen die Ausdrücke «Aktien» oder «Aktionäre» benutzt werden, werden diese so verstanden werden, dass sie die Stammaktien Klasse A, die Stammaktien Klasse B, die Stammaktien Klasse C und die Vorzugsaktien beziehungsweise die Aktionäre der Stammaktien Klasse A, die Aktionäre der Stammaktien Klasse B und die Aktionäre der Vorzugsaktien mit einbeziehen, ausser das Gegenteil ist ausdrücklich erklärt.

Die Aktien sind und bleiben Namensaktien. Eine Liste der Stammaktien Klasse A, der Stammaktien Klasse B, der Stammaktien Klasse C und der Vorzugsaktien wird am Gesellschaftssitz gehalten werden, wo sie jedem Aktionär zwecks Überprüfung zur Verfügung steht. Diese Liste wird alle Informationen beinhalten, welche von Artikel 39 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften, so wie abgeändert, gefordert sind. Eigentum über die Namensaktien wird per Eintragung in die vorgenannte Liste nachgewiesen. Eintragungsbescheinigungen in diese Liste werden ausgestellt werden und von zwei Geschäftsführern unterschrieben.

Die Gesellschaft wird nur einen Inhaber pro Stammaktie Klasse A, Stammaktie Klasse B, Stammaktien Klasse C und Vorzugsaktie anerkennen; für den Fall, dass eine solche Aktie von mehr als einer Person gehalten wird, werden die Personen welche Eigentum über die Aktien beanspruchen einen einzigen Bevollmächtigten ernennen müssen um die Aktie im Zusammenhang mit der Gesellschaft zu vertreten. Die Gesellschaft ist berechtigt, die Ausübung aller dieser Aktie beigeordneten Rechte aufzuheben bis dass eine Person als alleiniger Eigentümer im Zusammenhang mit der Gesellschaft bestellt wurde.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Das genehmigte Gesellschaftskapital wird auf 10.000.000.000,- USD (zehn Milliarden amerikanische Dollar) festgesetzt, eingeteilt in 1.000.000.000 (eine Milliarde) Aktien mit einem Nennwert von je 10,- USD (zehn amerikanische Dollar).

Das genehmigte und gezeichnete Gesellschaftskapital kann aufgestockt oder vermindert werden mittels Beschlussfassung der Generalversammlung der Aktionäre in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über Satzungsänderungen.

Desweiteren, ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während einer Zeitspanne von 5 Jahren, in einem oder mehreren Malen das gezeichnete Kapital im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können gezeichnet und ausgegeben werden mittels Aktien mit oder ohne Ausgabeprämie ganz nach Belieben des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat ist insbesondere ermächtigt diese Aufstockungen vorzunehmen, ohne den dann bestehenden Aktionären ein Zeichnungsprivileg auf den auszugebenden Aktien vorzubehalten.

Der Verwaltungsrat kann jede ermächtigte Person beauftragen um die Zeichnungen zu empfangen und die Zahlung des Preises der Aktien, welche diese ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, zu erhalten.

Jedes Mal, wenn der Verwaltungsrat eine solche Kapitalerhöhung amtlich festgestellt hat, wird dieser Artikel als automatisch an die vorgenommene Änderung angepasst, betrachtet.»

Dépenses

Le notaire instrumentant déclare que, conformément à l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales («la Loi»), les dispositions de l'article 26 de la Loi ont été respectées.

Dans la mesure où l'apport en nature est fait à SIEBE LUXEMBOURG S.A., une société établie et ayant son siège social sur le territoire d'un état membre de l'Union Européenne (Luxembourg), faisant ainsi l'acquisition de l'intégralité des actifs et passifs INVENSYS INVESTMENTS LIMITED, une société établie et ayant son siège social sur le territoire d'un état membre de l'Union Européenne (Angleterre), la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Le montant des frais, rémunération et charges, incombant à la société en raison de la présente augmentation de capital est estimé approximativement à la somme de 300.000,- LUF.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Brouxel, P. Thill, E. Sublon, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 72, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 29 janvier 2001.

G. Lecuit.

(11301/220/406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

SIEBE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 61.477.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 29 janvier 2001.

G. Lecuit.

(11302/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

SAN GIORGIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.204.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu au siège social le 20 mars 2000

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet au 30 mars 2000, M. Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur en remplacement de Monsieur Gustave Stoffel démissionnaire.

SAN GIORGIO INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 35, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11290/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

ProLogis UK V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.902.

Pursuant to a share purchase agreement executed on August 22, 2000 all the shares held in the Company by its sole shareholders, i.e. ProLogis MANAGEMENT, S.à r.l. acting in its own name and on behalf of ProLogis EUROPEAN PROPERTIES FUND (the «Fund»), have been transferred to ProLogis EUROPEAN HOLDING, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Such transfer of shares has been approved in the name and on behalf of the Company by one of its managers.

Date: December 14, 2000.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., Manager
represented by P. Cassells
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2001, vol. 549, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11268/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

ProLogis UK V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.902.

Pursuant to a share purchase agreement executed on August 22, 2000 all the shares held in the Company by its sole shareholders, i.e. ProLogis EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., have been transferred to ProLogis EUROPEAN FINANCE, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Such transfer of shares has been approved in the name and on behalf of the Company by one of its managers.

Date: December 14, 2000.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., Manager
represented by P. Cassells
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2001, vol. 549, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11269/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

ProLogis UK V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.902.

Pursuant to a share purchase agreement executed on August 22, 2000 all the shares held in the Company by its sole shareholders, i.e. ProLogis EUROPEAN FINANCE, S.à r.l. have been transferred to ProLogis NETHERLANDS, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Such transfer of shares has been approved in the name and on behalf of the Company by one of its managers.

Date: December 14, 2000.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., Manager
represented by P. Cassells
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2001, vol. 549, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11270/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

REDISCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 500.000,-.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 9.833.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 février 2001, vol. 549, fol. 24, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2001.

Signature.

(11282/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

ProLogis UK XXII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.944.

Pursuant to a share purchase agreement executed on September 28, 2000 all the shares held in the Company by its sole shareholders, i.e. KINGSPARK HOLDING have been transferred to ProLogis MANAGEMENT, S.à r.l. acting in its own name and on behalf of ProLogis EUROPEAN PROPERTIES FUND (the «Fund»), having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Such transfer of shares has been approved in the name and on behalf of the Company by one of its managers.

Date: December 14, 2000.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., Manager

represented by P. Cassells

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2001, vol. 549, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11271/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

ProLogis UK XXII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.944.

Pursuant to a share purchase agreement executed on September 28, 2000 all the shares held in the Company by its sole shareholders, i.e. ProLogis MANAGEMENT, S.à r.l. acting in its own name and on behalf of ProLogis EUROPEAN PROPERTIES FUND (the «Fund»), have been transferred to ProLogis EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Such transfer of shares has been approved in the name and on behalf of the Company by one of its managers.

Date: December 14, 2000.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., Manager

represented by P. Cassells

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2001, vol. 549, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11272/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

ProLogis UK XXII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.944.

Pursuant to a share purchase agreement executed on September 28, 2000 all the shares held in the Company by its sole shareholders, i.e. ProLogis EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l. have been transferred to ProLogis EUROPEAN FINANCE, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Such transfer of shares has been approved in the name and on behalf of the Company by one of its managers.

Date: December 14, 2000.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., Manager

represented by P. Cassells

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2001, vol. 549, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11273/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.
